



Extrait de délibération

Identifiant
2019-12-02

Bureau syndical 16 décembre 2019 – Parthenay

L'An Deux Mille Dix Neuf le lundi seize décembre à 17 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 12 décembre 2019 Pouvoirs : 0
Nombre de délégués en exercice : 9 Absents, excusés : 2
Présents : 7 Votants : 7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice,	BIRONNEAU Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël
Secrétaire adjoint :	BELY Françoise	...
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier

Réalisation d'un emprunt à court terme « prêt attente de subventions »

Afin de faire face au décalage entre l'attribution des crédits des subventions validées (Fonds européens, Etat et Région) et leurs réceptions, il vous est proposé de souscrire un emprunt à court terme permettant une avance de trésorerie en attente de ces subventions.

Le Crédit agricole nous a fait la proposition suivante :

* Montant du financement : 150 000 €

* Durée : 2 ans

* Modalités :

- Mise en place du financement sous réserve des justificatifs des subventions
- Possibilité de remboursement du capital à terme échu et à tout moment sans indemnités, lors de la perception des subventions,
- Mobilisation des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de l'accord de signature et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.
- Affectation budgétaire : les intérêts sont compatibles en section de fonctionnement au compte « Frais financiers » de la collectivité par contre le capital est inscrit en section d'investissement au compte « Emprunts ».

* Taux en vigueur au 12/12/2019 :

Montant	Durées en mois	Taux	Remboursement	Echéance constante	Dernière échéance	Coût global
150 000 €	24	0,40 %	Trimestriel	150 €	150 150 €	151 200 €

* Frais de dossier : 0,15% du montant avec un minimum de 150 € soit 225 €. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.

* Parts sociales : néant.

Le Bureau syndical décide :

- **d'accepter cette proposition de prêt**
- **d'autoriser le Président à signer l'offre avec le Crédit Agricole.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD